

*Extrait du registre des
délibérations du conseil municipal*

L'an **deux mil vingt, le jeudi 30 avril à 18 heures**, le conseil municipal de Condé-en-Normandie s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Valérie Desquesne, Maire.

Étaient présents physiquement : Mme Desquesne, M. Daligault, Mmes Mourocq, Bouclier, MM. Gascouin, Billard Patrick, Anckaert, Mme Collibeaux, MM. Elisabeth, Gauquelin et Mme Morice

Étaient présents en vidéoconférence : Mme Roelandt, M. Mèche, Mme Bouillard, MM. Balais, Billard Pascal, Mmes Cailly, Catherine, Colin-Martin, M. Dujardin, Mmes Duquesne, Lair, Lemeray et M. Maheu

Ont donné pouvoir : M. Beauquesne à M. Dujardin, M. Goudier à M. Mèche, Mme Lenepveu à Mme Bouclier, M. Pastor à Mme Desquesne et Mme Rolland à M. Daligault

Excusée : Mme Blandeau

Absents : MM. Frappy, Siquot et Vasthier

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20200430-20_02265-DE
Date de télétransmission : 12/05/2020
Date de réception préfecture : 12/05/2020

Nombre de délégués :

- en exercice : 33
- présents physiq. : 11
- présents vidéo : 13
- votants : 29

N° 3 / 3-5-1

Date de la convocation et d'affichage : 24 avril 2020

Date de réception en préfecture = date d'affichage de la délibération

Secrétaire de séance

Mme Collibeaux

Objet : **Classement de la parcelle cadastrée section CE n° 236 dans le domaine public communal**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L141-3,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L 318-3,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 septembre 2019 autorisant Madame le maire à lancer l'enquête publique,

Vu l'arrêté de Madame le maire en date du 13 janvier 2020 soumettant à enquête publique le dossier de classement de voies privées dans le domaine public communal,

Vu le rapport et les conclusions de Monsieur le commissaire enquêteur, en date du 27 février 2020 donnant un avis favorable au projet de classement de la parcelle cadastrée section CE n°236 dans le domaine public communal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le classement de la parcelle cadastrée section CE n°236 dans le domaine public communal,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

Pour extrait conforme,
à Condé-en-Normandie, le 7 mai 2020

Le Maire,
V. DESQUESNE

